



COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'espace Cambrésis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 47 membres sont présents dont 45 membres, avec voix délibérative (37 Titulaires et 8 suppléants)

45 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (21 votants – 17 titulaires – 4 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|-----------------------|-------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 8. Jean-Claude GUINET, | 15. Maryvone RINGEVAL, |
| 2. Pascal BRUNIAUX, | 9. Billy JOURNET, | 16. Gérard SETAN, |
| 3. Olivier DELSAUX, | 10. Marc LANGLAIS, | 17. Sylvain TRANOY, |
| 4. Jacques DENOYELLE, | 11. Philippe LOYEZ, | 18. Marie-Danielle CHEVALIER(S), |
| 5. Eddy DHERBECOURT, | 12. Romain MANESSE, | 19. Bernadette GODET(S), |
| 6. Pascal DUEZ, | 13. Michel PRETTRE, | 20. Marie-Claude URBAIN (S) |
| 7. Olivier GOBERT, | 14. Francis NOBLECOURT, | 21. Thérèse WARGNIES(S) |

Suppléants sans voix délibérative :

- Geneviève GAUTHIER(S),
- Jacky LAURENT(S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (21 votants – 18 titulaires – 3 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 1. Etienne BASQUIN, | 8. Monique LESNE, | 15. Laurence RIBES, |
| 2. Marie-Josée DEPREZ, | 9. Bertrand LEFEBVRE, | 16. Jeremy RICHARD |
| 3. Bernadette DUBUIS, | 10. Julien LEONARD | 17. Lilliane RICHOMME, |
| 4. André-Marie FORRIERE, | 11. Joseph MODARELLI, | 18. Paul SOUPLY |
| 5. Jean-Claude GERARD, | 12. Gilles PELLETIER | 19. Claude DOYER(S) |
| 6. Yannick HERBET, | 13. Patrice QUEVREUX, | 20. Sarah LEVET (S) |
| 7. Michel HENNEQUART, | 14. Henri QUONIOU, | 21. Jean-Michel MAIRESSE (S) |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants – 2 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

1. Jean-Marc BOUCLY,
2. Didier ESCARTIN,
3. Denis DELSART(S)

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 059-255902330-20231219-D2023_30-DE

OBJET : ACTEE : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION AUX COLLECTIVITES

Le Président, Sylvain TRANOY rappelle que le 09/06/2021 et le 23/11/2022, le Pays du Cambrésis, engagé avec les EPCI et la ville de Cambrai, ont signé, avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), deux conventions de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE - Sequoia 2 et Sequoia 3.

Ces conventions, en plus de financer une partie du coût des audits énergétiques (lot 2), visent à prendre en charge une partie des frais de maîtrise d'œuvre engagés par les collectivités (lot 4), à la suite de la réalisation de l'audit.

Le Président, Sylvain TRANOY informe que la FNCCR lors de son CoPil du 10/03/23 a fait le choix de poursuivre l'accompagnement des lauréats en cherchant à optimiser les enveloppes initiales attribuées. Le Pays du Cambrésis a délibéré le 11/07/2023 pour optimiser l'enveloppe notamment en redistribuant les reliquats dans le lot 4 « frais de maîtrise d'œuvre », de nombreuses collectivités ayant engagés la rénovation énergétique de leurs bâtiments audités.

Aussi, pour permettre au Pays du Cambrésis de reverser à chaque collectivité la subvention correspondante aux frais de maîtrise d'œuvre engagés et facturés avant le 31/12/2023, ou aux audits énergétiques directement engagés par la commune et avec une qualité équivalente au cahier des charges du marché à bons de commande, une convention de reversement sera établie entre le Pays du Cambrésis et la collectivité bénéficiaire.

Il est proposé de :

- **Approuver la convention de reversement de la subvention ACTEE (Sequoia 2 et Sequoia 3) aux collectivités sur les frais engagés et justifiés**
- **Autoriser le président à signer les conventions correspondantes et tout document s'y afférent**

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Publié le 21 DEC. 2023

Certifié exécutoire le 21 DEC. 2023

Le Président,

Sylvain TRANOY



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 059-255902330-20231219-D2023_30-DE

059-255902330-20231219-D2023_30-DE